

INFO REAU



MAI 2006

N°2

SOMMAIRE

LETTRE DU MAIRE

Scolaire Page 4

- Changement d'ATSEM
- Sortie piscine
- Stationnement

Finances Page 5

- Budget 2006

Travaux Page 5

- Implantation d'un panneau
- Travaux de réfection
- Enfouissement réseaux

Environnement Page 7

- ADSL
- Réseau Très H@ut Débit
- Sècheresse 2006
- Grippe aviaire
- Echinococcose alvéolaire
- Collecte des déchets
- Décharge publique au Plessis Picard
- Bassin de rétention

Social Page 16

- Rencontre du mercredi après-midi
- Médaille du travail

Divers Page 18

FERME DE LA CARRIERE



OUVERTURE

Vente directe de pain. Fabrication artisanale.

OUVERT :

Mardi 8h – 19h
 Jeudi 15h – 19h
 Vendredi 8h – 19h30
 Samedi 8h – 13h

81, rue d'Ourdy 77550 REAU
 ☎ 06.81.99.18.17
 remi.garnot@easyconnect.fr

HISTORIQUE DE REAU

Retrouver l'historique de Réau en page 22.



Page 18



Le 7^{ème} Marathon de Sénart est passé sur la commune le Lundi 1^{er} mai 2006.

sénart  bus change et s'adapte à vos besoins

Ouverture du 1^{er} centre d'Appels Connex le 7 novembre 2005.

 N°Azur 0 810 77 10 77

PRIX APPEL LOCAL

De 6 h 30 à 19 h du lundi au vendredi

info@senartbus.com

Les réseaux  connex

MAIRIE
 2 Route de Villaroche
 77550 REAU

☎ 01.60.60.85.55
 ☎ 01.60.60.26.48
 ✉ mairie.de.REAU.wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat au public :

Lundi	}	De 11h00 à 12h00
Mardi		et
Jeudi		De 14h30 à 18h00
Vendredi		De 11h00 à 12h00

BIBLIOTHEQUE
 15 Rue Frédéric
 Sarazin
 77550 REAU

La Bibliothèque est ouverte au public le mercredi de 16 h et 18 h.





Lettre du Maire

Enfin, notre projet de reconstruire l'école de REAU est sur les rails.

Après de longues négociations nous avons obtenu du SAN de Sénart, une partie du financement de cet investissement, au titre de la dotation pour équipement qui est attribuée aux collectivités territoriales, selon l'urbanisation en cours, en compensation de la taxe professionnelle perçue par le SAN.

A REAU, le SAN a accepté de comptabiliser les constructions de logements à venir, considérant que sans une école plus conforme aux pratiques pédagogiques en vigueur et plus adaptée à l'accueil des enfants, aucune urbanisation ne serait possible.

D'autres subventions, de la Région Ile de France, du Conseil Général de Seine et Marne, devront abonder le financement de cette réalisation.

Nous avons souhaité, que cette construction soit édifiée au cœur du village. Pour ce faire, la ville a acquit une ancienne ferme rue Frédéric Sarazin et négocie l'acquisition d'une partie des terrains inoccupés du golf, qui permettront l'extension du groupe scolaire et la création d'accès routiers sécurisés.

Ce projet s'inscrit dans un cadre plus vaste de redynamisation du centre bourg, afin de permettre l'implantation de quelques commerces de proximité et favoriser l'accueil de manifestations et d'animations commerciales.

Après les mises en concurrence imposées par le Code des Marchés Publics, la Municipalité, a retenu, Madame Martine CRETTEZ architecte, implantée à Cesson, associée au bureau d'études BETM, qui nous ont présenté les meilleures références eu égard au projet que nous souhaitions leur confier, et la société d'économie mixte départementale Aménagement 77, pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de cet équipement.

L'objectif, difficile, que nous nous sommes fixés, est d'ouvrir cette école pour la rentrée de 2007. Le permis de construire sera déposé fin avril.

Je formule le vœu que ce chantier se déroule dans les meilleures conditions, que les enfants de REAU et les enseignants trouvent enfin dans ce nouvel équipement, un environnement de travail, plus propice aux études et plus adapté à l'exercice de l'enseignement.

Nous venons d'apprendre que le Ministère de la Justice envisage de retenir le site de REAU pour implanter un nouveau centre de détention. De prochaines réunions de travail avec Monsieur le Préfet de Seine et Marne, et les services du Ministère nous permettront d'appréhender plus précisément ce projet tant sur son implantation définitive que sur ses accès et le calendrier d'études et de réalisation.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'évolution de ce dossier et conformément à nos engagements nous demanderons aux responsables de ce projet de venir le présenter aux habitants de REAU.

Le Maire

D.CHENOZ

CHANGEMENT D'ATSEM

Bienvenue à Mesdames PONTONNIER et ROUSSEAU arrivées en qualité d'ATSEM, suite au départ de mesdames MARECHAL et GAUTHIER.

STATIONNEMENT

Vu le manque de civisme de certains parents, nous avons été contraint de mettre des barrières de sécurité afin de faire respecter les règles de stationnement pour sécuriser l'accès des enfants à l'école.



SEANCE PISCINE

Comme chaque année, les élèves de l'école de Réau vont à la piscine de Moissy Cramayel. Les créneaux sont les suivants :



- ♦ Classe de Mme MONTEBAULT
du 06/01/06 au 24/03/06
- ♦ Classe de Mme BURLE
Du 31/03/06 au 23/06/06
- ♦ Classe de Mme ROUSSIGNE
Du 28/04/06 au 23/06/06

Le budget municipal 2006 a été voté le 7 avril dernier par le Conseil Municipal.

La gestion affinée, sur plusieurs années, de notre budget par l'équipe municipale, en prévision de la réalisation d'importantes opérations telles que l'enfouissement de réseaux ou bien la construction de la nouvelle école, a permis à notre commune d'avoir des finances saines, conduisant cette année à un résultat excédentaire de 754080 € en fin d'année 2005.

Cela nous permet d'engager sur 2006 la réalisation de la future école sans avoir recours sur 2006 à un emprunt. Cette opération se poursuivra sur 2007, année sur laquelle nous envisagerons éventuellement d'emprunter pour financer la TVA de cette réalisation.

Les frais de collecte et de traitement des ordures ménagères étaient assurés par la commune qui recouvrait cette dépense par le biais de la taxe « ordures ménagères » sur votre avis d'imposition. (pour mémoire le taux était de 12.69% en 2005).

Pour ce qui concerne l'adhésion au SMITOM chargé du traitement des ordures ménagères, elle sera assurée par la commune puis recouvrée auprès des habitants. Pour ce faire le Conseil Municipal a décidé que cette dépense d'un montant de 20915 € pour 2006 sera comblée par une légère augmentation des trois taxes : foncier bâti, foncier non bâti, habitation.

TAUX DES TROIS TAXES

Libellé	Produit des trois taxes sans augmentation des taux			Produit des trois taxes avec augmentation des taux		
	base notifiées 2006	Rappel Taux appliqués 2005	produit attendu avec taux 2005	base notifiées 2006	Taux appliqués 2006	produit attendu 2006
Taxe habitation	657100	5,35%	35 155 €	657100	5,630%	36 995 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4630000	10,46%	484 298 €	4630000	10,870%	503 281 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	68100	32,26%	21 969 €	68100	32,400%	22 064 €
Total	5355200		541 422 €	5355200		562 340 €

La différence entre le produit avec les taux 2005 et celui avec les taux voté 2006 est de 20 918 € couvrant la cotisation SMITOM.

Les grandes lignes du Budget 2006

INVESTISSEMENT

Réalisation Nouvelle Ecole	1 447 000€	Matériel informatique et logiciels	2 300 €
Enfouissement réseau France Télécom, EDF, Eclairage Public 2me tranche rue Sarazin et début rue d'ourdy et rue de la carrière et amorce impasse de la Grange aux dîmes (travaux commencés fin 2005)	178 979€	Acquisition matériel technique	4 900 €
Hameau de Villaroche	3 000 €	Acquisition mobilier urbain (panneaux signalisation)	1 800 €
3 ème Tranche impasse de la Grange aux Dîmes	56 776 €	Aménagement Eglise	1 800 €
Mise en conformité (bâtiments communaux)	1 200 €	Aménagement RD305	20 000 €
Aménagement de voirie	12 895 €	Aménagement entrée école actuelle (pavage)	7 072 €
Acquisitions illuminations	2 000 €	Acquisition mobilier scolaire	1 500 €
Réalisation parking impasse de la forge	12 000 €	Acquisition mobilier de bureau	3 400 €
		Aménagement logement de fonction	3 600 €
		Mise en conformité feux tricolores (réalisés fin 2005)	16 626 €
		Total des investissements prévus	1 776 848 €

Des demandes de subventions vont être déposées auprès de différents organismes notamment pour la réalisation de la nouvelle école, mais aussi pour les aménagements : de voirie et de bâtiments auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, et de la Préfecture

SUBVENTIONS VERSEES

SISES de COMBS (Syndicat de transport)	439,00 €	Comité des Fêtes de REAU	7 622,00 €	Coopérative Scolaire de l'Ecole de REAU	1 015,00 €
Les Bébé de Sénart	100,00 €	Réau Sports Loisirs	4 879,00 €	Association Défense Environnement	153,00 €
Club des Anciens Moissy-Réau	1 068,00 €	Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole de REAU	763,00 €	Anciens Combattants	153,00 €
USMC JUDO	700,00 €				

Le budget communal est mis à disposition pour consultation en mairie.

CHANGEMENT DE CIRCULATION

ATTENTION !

Il a été installé un « STOP » Chemin des Pleins au niveau de l'intersection avec la Rue du Chemin Vert.

Les automobilistes sortant du Chemin des Pleins en direction du Plessis Picard marqueront en conséquence un arrêt.



ENFOUISSEMENT DE RESEAUX

Les travaux d'enfouissements concernant l'éclairage public, la basse tension et France Télécom pour la rue Frédéric Sarazin, rue de la Carrière et le début de la rue d'Ourdy sont terminés.

La réception du chantier a été effectuée le lundi 3 avril 2006 en présence de toutes les sociétés intervenantes pour ce chantier.

Vous trouverez page suivante quelques photos vous permettant d'en apprécier l'impact visuel.

TRAVAUX DE REFECTION

Des travaux de réfection ont été réalisés au 14 rue Frédéric Sarazin par la société SOBECA. Ils ont consisté à la réfection d'un bateau.

RUE FREDERIC SARAZIN

AVANT

APRES

TRAVAUX



LE RESEAU TRES H@UT DEBIT

Deux chiffres suffisent à illustrer l'intérêt du Très Haut Débit pour une entreprise : 8 minutes, contre 4h30 via l'ADSL classique, pour transmettre un document vidéo de 800 mégabits.

Le calcul est vite fait : 30 fois plus rapide, ce qui permet d'optimiser proportionnellement la capacité d'un poste de travail.

Cette performance va devenir possible dès le printemps 2006 à Sénart, grâce à des infrastructures de fibres optiques d'une trentaine de kilomètres reliant 7 parcs d'activité de Seine et Marne. En moyenne, la puissance de connexion des entreprises sera portée au-delà de 100 gigabits.

Un centième de seconde, c'est le temps nécessaire pour envoyer 1 mégabit d'information (20 Emails environ) par le Très Haut Débit.

Concernant Réau, la mise en service du réseau s'effectue mi-mars 2006.

Pour les entreprises intéressées, vous devez contacter directement la société SENART HD COM, Monsieur BONE ☎ 01.60.62.15.71 ou au 📠 06.22.81.20.16. Monsieur BONE vous orientera en fonction de vos besoins vers la solution à prendre.

SECHERESSE 2006

Le seuil de crise défini par l'arrêté préfectoral N° 2005/DDAF/SFEE/242 du 23 juillet 2005 pour la nappe de CHAMPIGNY est franchi. (affiché en mairie)

La commune est concernée par ces mesures de restrictions d'eau, qui sont les suivantes :

Mesures concernant :	Dès le franchissement du seuil de crise
Lavage des véhicules	Interdit hors des stations professionnelles munies d'un système de recyclage, sauf en cas d'obligation réglementaire ou technique.
Arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des espaces sportifs de toute nature, des haras	<ul style="list-style-type: none"> - Prélèvement en rivières et dans leurs lits majeurs interdits. - Arrosage interdit, sauf pour les greens et départs des terrains de golfs.
Arrosage des jardins potagers et des massifs floraux	Autorisé
Lavage des voiries, nettoyage des terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux.	Interdit sauf impératif sanitaire et balayeuses laveuses automatiques.
Alimentation des fontaines publiques en circuit ouvert	Autorisée de 8 h à 20 h
Activités industrielles et commerciales (hors installations classées pour la protection de l'environnement)	Limitation de la consommation d'eau au strict nécessaire
Irrigation des grandes cultures	<ul style="list-style-type: none"> - Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits. - Prélèvements par forage interdits entre 8 h et 20 h et du samedi à 8 h au dimanche à 20 h
Irrigation des cultures légumières et maraîchère, y compris pommes de terre, horticulture, pépinière et culture de gazon	Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdit entre 8 h et 20 h.
Remplissage des piscines privées	Interdit, sauf pour les chantiers en cours, le renouvellement d'eau restant autorisé pour des raisons sanitaires.
Plans d'eau	Remplissage et maintien en eau interdit ; vidange interdite.
Vidange des piscines publiques	Soumise à autorisation
Rejets des stations d'épuration	Surveillance accrue des rejets, les délestages directs sont soumis à autorisation préalable et pourront être décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé.

ADSL

Le Conseil Général a organisé une réunion publique le 12 avril 2006 à la salle des fêtes avec un fournisseur d'accès internet ; la société Territoire Sans Fil.

France télécom ne voulant pas engager de frais pour relier tous les particuliers en ADSL, le Conseil Général a participé financièrement à la mise en place du WiFi sur la commune. En effet, les châteaux d'eau de Moissy Cramayel et de Limoges Fourches sont équipés d'antennes dont les ondes couvrent Réau.

A l'heure actuelle, seule cette solution semble envisageable pour obtenir le haut débit, et elle fonctionne.

Territoire Sans Fil propose les solutions suivantes : 1 méga à 420 € TTC par an, 2 méga à 540 € TTC par an.

Pour accéder à ce service, Territoire Sans Fil fournit à l'utilisateur un équipement permettant de se raccorder au réseau ; cet équipement est composé d'un modem WiFi, d'une antenne, d'un kit de fixation d'antenne et des câbles et connecteurs nécessaires moyennant la somme de 99 € TTC. Pour tout renseignement des dépliants concernant cette offre sont disponibles en mairie ou au 0826 009 500.

LA GRIPPE AVIAIRE

DEFINITION :

La grippe aviaire est une maladie animale provoquée par un virus qui pourrait être transmissible de l'animal à l'homme. La contamination est effectuée par voie aérienne, essentiellement lors de contacts prolongés et répétés dans des espaces réduits avec des sécrétions respiratoires ou des déjections d'oiseaux infestés.



DEROULEMENT

Suite à de récents développements de la grippe aviaire, le gouvernement a décidé de renforcer le dispositif national de prévention pour la Seine et Marne. Ce choix repose sur la combinaison des critères suivants : présence de zones aquatiques susceptibles d'accueillir des oiseaux sauvages et de flux migratoires. Cette disposition sera effective à compter du 16 janvier 2006 jusqu'au 31 mai 2006.

Les éleveurs devront prendre les mesures prévues par l'arrêté du 24 octobre 2005. Il s'agit principalement de maintenir en permanence les oiseaux à l'intérieur de bâtiments fermés.

Toutefois, dans le cas où ce maintien n'est pas praticable, par exemple pour les gibiers, l'alimentation et l'abreuvement des oiseaux doivent s'effectuer à l'intérieur des bâtiments ou, à défaut, au moyen de distributeurs protégés de tout accès des oiseaux sauvages. Dans ces cas, l'éleveur devra faire effectuer une visite par un vétérinaire sanitaire, dans un délai de un mois.

Selon l'arrêté du 24 février 2006, « **Tout détenteur d'oiseaux est tenu d'en faire la déclaration auprès de la mairie du lieu de détention des oiseaux** ». Par dérogation, les détenteurs dont les oiseaux sont détenus en permanence à l'intérieur de locaux à usage de domicile ou de bureau, ne sont pas tenus de faire cette déclaration.

Réponse à quelques questions

☛ Quels risques représentent les oiseaux des villes ?

Dans la plupart des villes, on trouve des oiseaux, notamment des pigeons, et dans certains parcs et espaces publics, des cygnes ou des canards. Que ce soit pour les personnes ayant un contact occasionnel – riverains ou promeneurs – ou pour les personnes ayant un contact plus fréquent avec ces volatiles – personnels chargés de l'entretien des parcs ... le risque est nul à négligeable.

Cependant, il est nécessaire d'adapter son comportement à la situation sanitaire actuelle suivant ces recommandations :

- Ne pas nourrir les pigeons et autres oiseaux dans les parcs et espaces publics,
- Eviter de provoquer des attroupements d'oiseaux autour de soi,
- Ne pas toucher les oiseaux trouvés morts,
- En cas de contact avec un oiseau mort, éviter de porter les mains au visage et les laver soigneusement avec de l'eau savonneuse.

☛ Comment reconnaître la maladie dans un élevage de volailles ?

Après une période d'incubation de 3 à 5 jours, les signes suivants peuvent apparaître : diminution de l'appétit, réduction considérable de la production d'œufs, puis évolution vers une mort subite des volailles (avec ou sans symptômes digestifs, respiratoires ou nerveux, la mortalité pouvant atteindre de 90 à 100 %).

☛ Comment se transmet le virus chez les animaux ?

Le virus se transmet essentiellement soit par contact direct, notamment avec les sécrétions respiratoires et les matières fécales des animaux malades, soit de façon indirecte par l'exposition à des matières contaminées (par l'intermédiaire de la nourriture, de l'eau, du matériel et des vêtements contaminés). Les espaces confinés favorisent la transmission du virus.

☛ Que faire lors de la découverte d'oiseaux morts ?

Il est possible de découvrir dans la nature, ou en ville des oiseaux morts dont le décès peut être dû à la vieillesse, un accident ou une maladie.

1- Règle générale :

Comme pour toute manipulation de cadavres d'animaux, des gestes d'hygiène classiques s'imposent : porter des gants, déposer le cadavre de l'oiseau dans un sac étanche et se laver les mains.

Il est conseillé aux particuliers de prévenir la mairie la plus proche qui se chargera de ces manipulations et de l'élimination du cadavre.

2- En cas de suspicion d'influenza aviaire

La découverte de plusieurs oiseaux morts dans un rayon de 500 mètres peut laisser supposer une cause « suspecte » de mortalité si par ailleurs :

- les mortalités sont concentrées sur une courte période, c'est-à-dire dans la même semaine,
- le nombre d'oiseaux morts est significatif c'est-à-dire plus de 5 oiseaux découverts,
- les oiseaux morts appartiennent à la même espèce ou famille,
- aucune autre cause évidente de mortalité ne peut être établie (empoisonnement, électrocution sur une ligne électrique...)

3- **En toute circonstance, toute personne qui voit ou trouve un oiseau mort ne doit pas y toucher.**

Elle doit prévenir :

- La mairie la plus proche ou
- la direction départementale des services vétérinaires ou
- l'office nationale de la chasse et de la faune sauvage ou
- la fédération départementale des chasseurs

☛ Y a-t-il un risque de contamination lié à la consommation de volailles ou d'œufs ?

Selon l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA), le risque de contamination de l'homme par ingestion de viandes infectées est considérée comme faible voire négligeable : d'une part, l'infectiosité des virus influenza est détruite très rapidement à des températures supérieures à 60°C (pendant 5 minutes à 60°C, 1 minute à 100°C). D'autres part, dans l'hypothèse d'une ingestion de viande de volaille ou d'œuf contaminés crus, le virus serait détruit par l'acidité du liquide gastrique (voir le site de l'AFSSA, fiche d'évaluation du risque encouru par l'homme lié à la consommation de viande de volaille infectée par un virus de l'influenza aviaire).

☛ Qu'en est-il pour les chats ?

L'infection des chats par le virus H5N1 a été décrite dans des conditions expérimentales. Cela nécessite des contacts très étroits et répétés avec des oiseaux contaminés (contamination par voie respiratoire ou digestive).

Dans l'état actuel des connaissances, aucun cas de transmission de la maladie du chat malade à l'homme n'a été répertorié même dans les pays fortement infectés. Le chat est maintenant de plus en plus considéré comme un « cul de sac » épidémiologique, c'est-à-dire qu'il ne transmet pas la maladie, ni à des chats ni à d'autres êtres vivants. Les cas de grippe aviaire transmis au chat restent rarissimes. Les animaux trouvés morts ont été exposés directement à une très haute concentration de virus.



Comment s'informer ?

→  **N°Azur 0 825 302 302** PRIX APPEL LOCAL

→ Sur le site internet du ministère de l'Agriculture et de la Pêche www.agriculture.gouv.fr

→ Après de votre vétérinaire ou de votre Direction départementale des services vétérinaires

ECHINOCOCCOSE ALVEOLAIRE (maladie du renard)

En 2001, un vaste programme de recherche sur l'échinococcose alvéolaire conduit entre autres par l'AFSSA-Nancy et l'Entente Rage et Zoonoses (ERZ) a révélé la présence du parasite au sein de la population de renards de Seine et Marne. En effet, les résultats d'analyses publiés en octobre 2005, font apparaître 7 cas positifs sur un total de 50 échantillons.

Compte tenu du risque de contamination humaine et de l'accroissement de la population de renards, il est nécessaire de faire le point sur cette parasitose et de rappeler quelques règles essentielles d'hygiène.

L'échinococcose alvéolaire est une pathologie due à la forme larvaire du cestode *Echinococcus multilocularis* (famille des ténias) est une maladie rare mais qui peut être très grave, elle provoque chez l'homme des lésions nécrotiques au niveau du foie qui peuvent engager le pronostic vital du patient. Cette maladie nécessite la plupart du temps un traitement à vie ainsi qu'un suivi médical régulier qui sont autant de contraintes pour le patient. La maladie évolue lentement et les signes cliniques apparaissent de 5 à 15 ans après infestation.

Le cycle naturel d'*Echinococcus multilocularis* dépend d'une relation entre la proie (rongeur) et le prédateur (carnivore). Les hôtes définitifs du ver sont les carnivores domestiques et sauvages, principalement les renards, les chiens et les chats.

Le ver adulte se développe dans l'intestin du carnivore. Les œufs sont évacués dans le milieu extérieur lors de la défécation.

Les œufs, éléments de résistance et de dissémination, constituent le stade infectant et peuvent demeurer dans l'environnement jusqu'à 2 ans à des températures comprises entre -30°C et $+30^{\circ}\text{C}$ avant d'atteindre un rongeur.

Les rongeurs se contaminent par ingestion de végétaux souillés. Les larves migrent dans le foie via le système sanguin où elles vont s'enkyster et provoquer des lésions hépatiques d'aspect alvéolaire blanchâtre (d'où le nom d'échinococcose alvéolaire).

Les carnivores s'infecteront à leur tour en se nourrissant de rongeurs infectés. Le cycle est alors bouclé.

L'infection de l'homme par les œufs d'échinococcose est principalement lié à :

- la manipulation des carnivores,
- l'ingestion d'aliments crus : fruits des bois, pissenlits, champignons et légumes de potagers contaminés par des œufs,
- la consommation d'eau souillée par les matières fécales de carnivores parasités,
- certaines activités professionnelles comme l'agriculture,
- certaines activités de loisir comme le jardinage ou la cueillette.

L'air de distribution du parasite s'étend sur tout le territoire français et le nombre de nouveaux cas humains est en constante augmentation depuis une vingtaine d'années. De plus, la colonisation des villes par les renards entraîne une dissémination des œufs d'*Echinococcus multilocularis* dans l'environnement. Le risque de contamination humaine n'est donc pas nul, mais comparativement à d'autres parasitoses, il reste limité.

La meilleure des préventions réside dans l'application de mesures prophylactiques simples :



- Port de gants pour tous travaux effectués en extérieur ;
- Cuisson des aliments issus des cueillettes à $+60^{\circ}\text{C}$ pendant au moins 30 minutes ;
- Vermifugation régulière des animaux domestiques allant à l'extérieur.
- Suivi sérologique des personnes exposées au risque.

Quelques règles simples pour votre alimentation :

- Ne mangez jamais de plantes ou de fruits crus même après congélation (pissenlits, champignons, myrtilles, mûres...);
- Lavez systématiquement les fruits et les légumes ;
- Cuisez-les, faites des confitures. Les œufs d'échinocoque craignent la chaleur (mais pas le froid du congélateur, ni l'eau vinaigrée ou javellisée) ;
- Lavez-vous les mains après avoir touché la terre, manipulé ou caressé un animal et avant de passer à table. D'une manière générale et notamment en pratique professionnelle, évitez de porter les mains à la bouche surtout lorsqu'elles sont sales ;
- Rappelez-vous que le parasite est tué par la chaleur.

Source : <http://www.sante.gouv.fr>

>>> La maladie

L'échinococcose est une maladie grave qui reste longtemps inapparente. On observe une dizaine de nouveaux cas par an et la maladie semble progresser.

L'homme se contamine en avalant les œufs du parasite :

- au contact des animaux parasités (chien et chat principalement, parfois renard),
- par la consommation de plantes ou de fruits crus,
- en manipulant la terre (agriculture, jardinage...).

Sans provoquer de symptômes, les larves se développent pendant plusieurs années dans le foie pour former une tumeur. Elles peuvent aussi "coloniser" d'autres organes (poumons, cerveau...).

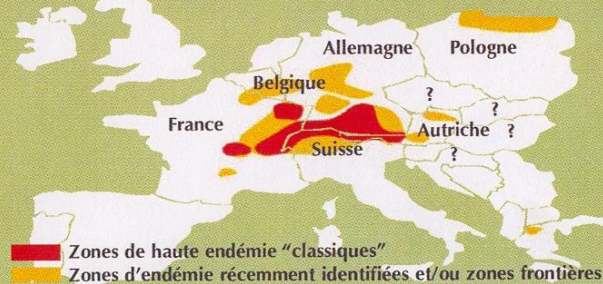
Les signes de la maladie sont tardifs

Douleurs abdominales, jaunisse, fièvre, associées à un gros foie. L'échographie, puis le scanner ou l'IRM, permettent de poser le diagnostic. Un test sanguin peut le confirmer.

Le traitement est toujours lourd

Médical, souvent à vie, avec prise d'un antiparasitaire adapté qui bloque l'évolution du parasite sans le tuer. Chirurgical, dans certains cas.

En France, il y a des régions à risque connues depuis longtemps : la Franche-Comté, la Lorraine, les Alpes, le Massif Central. Mais on enregistre des cas en dehors de ces régions.



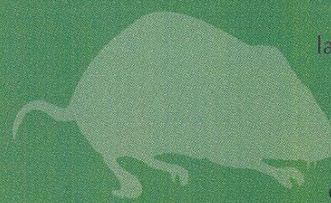
Atelier d'impression de la faculté de médecine et de pharmacie de Besançon, d'après EufichinoReg, 2003.

>>> Les mesures prises contre cette maladie

La surveillance

- **Les cas humains** et les données épidémiologiques sont analysées en France et en Europe.
- **Le parasitisme des renards** fait l'objet d'évaluation dans 39 départements. **Les populations de renards** font l'objet de programmes de suivi et d'études spécifiques.

La lutte contre les rongeurs ?...



Limiter de façon naturelle la pullulation de campagnols peut paraître logique pour contribuer à réduire la propagation du parasite. Beaucoup d'incertitudes demeurent cependant sur la faisabilité et l'efficacité d'une telle démarche.

...et les renards ?

La vermifugation des renards, possible, n'est pas envisageable à grande échelle. La mise au point d'un vaccin pouvant être administré au renard fait l'objet de recherches. La destruction à grande échelle des renards poserait des problèmes éthiques, écologiques et agronomiques.



>>> Pour en savoir plus

• Brochure

*"Du renard au pissenlit, l'échinoqui ?
Du pissenlit au campagnol, l'échinoqui ?"*
document disponible auprès de l'**Observatoire régional de l'environnement/Conseil Régional de Franche-Comté**
e-mail: obs.envir@cr-franche-comte.fr

• Sur Internet

www.sante.gouv.fr
dossiers/Z/Zoonoses

www.cdc.gov
health topics A to Z/alveolar hydatid disease

www.agriculture.gouv.fr

www.ententeragezoonoses.com



COLLECTE DES DECHETS

Le tri sélectif peut s'effectuer de deux manières :

1 -EN APPORT VOLONTAIRE :



Conteneurs situés sur l'espace public : Rue de Cramayel, Villaroche, et Chemin des Pleins.

- Conteneur à journaux, magazines, prospectus
- Conteneur à bouteilles de verre coloré
- Conteneur à bouteilles de verre incolore

2 -EN PORTE À PORTE : Les habitants ont à leur disposition chez eux ou au pied d'immeuble :

☛ **Bac jaune :** *Pour les emballages ménagers bien vidés de leur contenu :*

- emballages carton /papier (boîte, cartonnets, brique de liquide alimentaire ...)
- les bouteilles plastiques transparentes (eau, jus de fruits, soda ...)
- les bouteilles d'adoucissant, lessive, liquide vaisselle, de javel et d'hygiène
- les bouteilles de lait, flacons et bidons plastiques, les boîtes de conserves vides, les canettes, barquette aluminium propre, les aérosols vides.



☛ **Bac marron :** Le ramassage a lieu du 1^{er} mars au 30 novembre. Les déchets concernés par la collecte (à raison d'1 m³ par foyer et par semaine) sont :

- tonte de pelouse
- feuilles et branchages fagotés (inférieur à une longueur de 1m20)
- taille de haies et arbustes.



☛ **Bac vert :** Ordures ménagères

- Bouteille d'huile alimentaire, les films et sacs en plastique, les flacons de produits inflammables, les petits emballages en plastique ou en polystyrène, les boîtes de conserves contenant des restes, les couches culottes, les barquettes sales ou contenant des restes, les films plastiques enveloppant les revues, les papiers salis ou gras, les pots de fleurs, la vaisselle, la faïence, la porcelaine, terre cuite, les ampoules, les miroirs, vitres ou pare-brise, pots de produits laitiers, seringues, jouets, vêtements...



☛ **Les encombrants :** Sont considéré comme encombrants, les électroménagers usagés exemple : machines à laver, micro-ondes...sauf les réfrigérateurs ; les matelas, les planches, les meubles démontés, les chaises, les ferrailles...

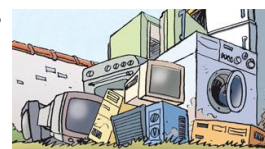
Les volumes sont limités à 1m³ par foyer et par collecte.
La taille des objets doit être supérieure à 30 cm.



☛ **A apporter en déchetterie :**

- **Les déchets ménagers spéciaux :** ne sont pas des encombrants et ne sont pas collectés en porte à porte. Ces déchets sont accueillis à la déchetterie de Savigny le Temple.
Exemple : batteries, pneus, huile de vidange, reste de peinture, pesticides, solvants, gravats propres et souillés, carrelage, placoplâtre...

- **Les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)** ne sont plus collectés en porte à porte. Exemple réfrigérateur, matériel informatique. Ces déchets sont à apporter pour être accueillis à la déchetterie.
Pour tout nouvel achat d'électroménager, le commerçant est tenu de reprendre l'ancien matériel.



Coordonnées de la déchetterie de Savigny le Temple

Centre Technique Municipal
28 rue de l'Étain
77547 SAVIGNY LE TEMPLE



☎ 01.64.10.19.13
N° VERT : 0 800 774 062
Ou au 01.60.63.78..35

Horaires d'ouvertures :

Du Lundi au Vendredi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
Le Samedi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
Fermeture le Dimanche et jours fériés.

Plan d'accès :

DECHETTERIE

Pour recycler, il faut trier
UN PROBLÈME, UNE SOLUTION N° Vert 0 800 774 062

COLLECTE DE LA POUCELLE HABITUELLE
COCHEZ LE JOUR

Intervisibles : pots de peinture, batteries, pneus

LUNDI ~~MARDI~~ MERCREDI JEUDI VENDREDI ~~SAMEDI~~

Bouteilles en plastique, boîtes métalliques, cartonnets, briques,

Intervisibles : pots de yaourts, sacs et films en plastique, barquettes en polystyrène, pots de fleurs et emballages non vidés.

COLLECTE DU BAC À COUVERCLE JAUNE
COCHEZ LE JOUR

LUNDI MARDI MERCREDI ~~JEUDI~~ VENDREDI SAMEDI

Végétaux (uniquement en pavillonnaire)

Depôt en vrac interdit.

COLLECTE DU BAC À COUVERCLE MARRON
COCHEZ LE JOUR

LUNDI MARDI ~~MERCREDI~~ JEUDI VENDREDI SAMEDI

COLLECTE DES ENCOMBRANTS
COCHEZ LE JOUR

~~LUNDI~~ MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI



DECHARGE PUBLIQUE AU PLESSIS PICARD

Suite aux multiples installations sauvages des gens du voyage et des « ROMS » dans le bas du pont entre Ourdy et le Plessis Picard, cette zone ressemble plus à une décharge publique qu'à un paysage de campagne.

Notre service technique a passé une semaine à nettoyer et à ramasser ces ordures. Et cela ne s'arrête pas là, puisqu'il renouvelle cette opération une fois par semaine.

Remerciements aux personnels du service technique de la commune pour leur dévouement et leur courage !

Avant

Après

Première installation des ROMS
descente du pont à Ourdy en direction du Plessis
Picard



Au Stop face à la Maison de Retraite au Plessis
Picard, suite à l'installation des gens du voyage.



Bassin de rétention

Les bassins de rétention appartenant à la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône, ont également fait les frais d'installations sauvages.

Malheureusement, ceux-ci ne ressemblent plus à des aires naturelles, où peuvent se retrouver les oiseaux sauvages, mais plutôt à une décharge géante, où règne la pollution avec ses filtres à huiles et bouteilles de gaz flottants dans les ruisseaux. Sans parler des immondices qui jonchent le sol.

Les photos parlent d'elles-mêmes.



Dimanche 9 avril 2006, le collectif de défense des loisirs verts CODEVERT a organisé « la Journée Nationale des Chemins ».

Avec l'accord du Maire, ce collectif a fait appel aux associations de loisirs verts et aux bonnes volontés locales de manière à organiser une opération spectaculaire de grande ampleur, novatrice, originale et unique. Munis de gants et de sacs poubelle et surtout l'envie de défendre un patrimoine naturel, ce chantier de nettoyage a eu pour mission de faire en sorte que les bassins de rétention et leurs abords ne ressemblent plus à une décharge.

Club de jeu des séniors du mercredi après-midi

Depuis le 1^{er} février 2006, la municipalité a mis en place un club de jeux s'adressant aux personnes âgées de 60 ans et plus.

Vu la fréquentation fidèle et l'enthousiasme des participants, il a été décidé de fixer ce rendez-vous à tous les mercredis après-midi de 14 heures à 17 heures.

A cette occasion, une quinzaine de personnes a le plaisir de se retrouver, de faire des jeux : de sociétés, de cartes, de se détendre et de passer un moment agréable, leur offrant une sortie supplémentaire sans trop de déplacement, permettant également à certains de rompre avec la solitude.



les fêtes d'anniversaire

Mercredi 15 février 2006, c'est avec joie et bonne humeur que tous les participants entouraient Madame VALLAYES pour lui souhaiter ses 93 ans.



Sans oublier ...



Le 22 février 2006 Mme LANTOINE Liliane a fêté ses 78 ans entourée de ses compagnons de jeu.



MEDAILLE DU TRAVAIL



Le vendredi 20 janvier 2006,

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ont eu l'honneur de présenter leurs sincères félicitations à Monsieur LANTOINE Patrice en lui remettant le diplôme de médaille d'honneur du travail, pour les 20 années de services au sein de la commune.



Etaient présents également, sa famille et les employés communaux.



Monsieur LANTOINE Patrice, garde champêtre a reçu des mains de Monsieur le Maire le diplôme et la médaille d'honneur pour ses 20 années au service de la commune, ainsi qu'un récapitulatif de carrière humoristique de la part de ses collègues.

Rendez-vous dans 10 ans !

1^{ER} MAI 2006

Comme chaque année et pour la 7^{ème} édition, le Marathon de Sénart est passé sur la commune.

Un grand merci à tous les bénévoles, sans qui cette manifestation ne pourrai se dérouler.

Place de l'église les « Tripotes » orchestre de Batoucada animait le centre bourg.

Le stand épongeage situé entrée Sud de la commune permettait aux marathonniens de se rafraichir bien que le beau temps n'était pas au rendez-vous.

Mr RICHARD Eddy habitant de la commune est arrivé 484^{ème} et Mme COMTESSE Catherine fille de Mr HERY est arrivée 1145^{ème} sur 1325 inscrits. Félicitations.



La Caravane des Contes

Vendredi 24 mars à Réau, pour la troisième fois depuis trois ans, quelques conteurs et conteuses ont fait rêver leur auditoire.

Chantal Charrier, qui commençait son apprentissage de conteuse, nous a emmenés au Japon dans des temps passés.

Henriette Galzin, pleine d'humour, nous a fait voler (mais oui, avec une grue qui changeait d'horizon) pour nous faire comprendre que, quel que soit le pays, les humains restent les mêmes... et que chaque femme a en elle un petit peu du diable...Et pourquoi seulement les femmes ??? (ndlr)

Quant à Patrick Caudal, il ne renie pas ses origines. C'est en Bretagne et en Irlande qu'il trouve ses sources. De ses recherches en Irlande, il a tiré quelques histoires un peu sombres comme tous les contes celtiques, et un peu drôles, car il n'y a pas de vrai conte sans sourire.

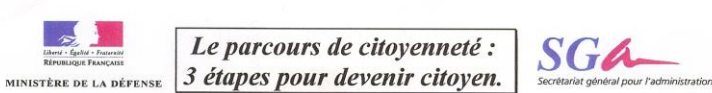
Ces contes s'adressent aussi bien aux adultes qu'aux enfants et une trentaine de personnes de tous âges étaient heureux de leur soirée.

Le Député-Maire de Combs-la-Ville, Guy Geoffroy, nous a fait l'honneur d'assister à cette séance. Qu'il soit remercié de l'initiative de sa ville d'avoir initié cette Caravane des Contes, Caravane qui va maintenant dans plusieurs Communes de Sénart et d'ailleurs.

RECENSEMENT Démarche obligatoire :

Le bureau du service national de Paris a pour mission de mettre en œuvre le parcours citoyen, instauré par la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national.

Ce parcours se déroule en trois étapes, la deuxième étant le recensement obligatoire. En effet, tous les jeunes Français, garçons et filles, **doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile** où une attestation de recensement leur est remise.



Première étape obligatoire du « parcours de citoyenneté », l'enseignement de Défense a été prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3^{ème} et de 1^{ère}.

Cette sensibilisation au devoir de Défense, partie intégrante de l'enseignement civique, porte sur les principes et l'organisation générale de la Défense nationale et de la sécurité collective (Europe, ONU).

En outre, cet enseignement de Défense doit être complété, dans les cours d'ECJS (Education Civique, Juridique et Sociale) des classes de 1^{ère} et de terminale.

En effet, la formation civique des élèves exige une réflexion sur la politique de défense, sur les conditions de la sécurité, et la diversification des menaces dans le monde d'aujourd'hui.

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape dans le « parcours de citoyenneté ».

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Une attestation de recensement leur sera remise. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

Troisième étape du « parcours de citoyenneté », La journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans.

Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour que la liberté puisse exister sur notre territoire, mais également en Europe et sur d'autres continents.

La JAPD est une journée qui permet de rappeler à chacun que cette liberté a un prix.

C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires, qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense.

Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront - s'ils le souhaitent - lors de cette journée obtenir des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptée (éducation nationale, missions locales).

En fin de journée, un CERTIFICAT DE PARTICIPATION vous est remis. Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire est exigé pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Bureau du Service National de Paris
BP 405, 00487 ARMEES
34, rue de Chaligny, 75012 PARIS
Tél : 01 44 64 24 25 - Fax : 01 44 64 23 51
www.bsn-par@dsn.sga.defense.gouv.fr



DECLARATION D'IMPOTS 2006

Une nouveauté cette année : vous recevrez votre déclaration de revenus pré remplie.

Certains revenus, connus de l'administration, seront déjà imprimés sur cette déclaration. Il s'agit des salaires, des retraites, des allocations chômage et indemnités journalières de maladie.

Pour cette raison, votre déclaration ne vous parviendra pas comme d'habitude en février mais au début du mois de mai.

Elle devra être déposée au centre des impôts de votre domicile au plus tard le 31 mai à minuit.

Vous bénéficiez d'un délai supplémentaire si vous déclarez par internet sur le site www.impots.gouv.fr

Zone C : 13 juin : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.



Les Portes ouvertes
Du CIVIS 77
Le Samedi 27 mai
de 10 à 16 heures

Gratuitement et sans réservation, le circuit de visite vous fera découvrir les installations :

- de l'Unité de Valorisation Energétique
- et du Centre de tri de Vaux-le-Penil

Pour plus d'information :
SMITOM-LOMBRIC
Rue du Tertre de Chérisy
77016 Vaux-le-Penil
☎ 01.64.83.58.60

SOCIETE DES EAUX

La Société des Eaux de Sénart vient de lancer l'Agence en ligne, un site internet destiné à simplifier la vie des consommateurs depuis le confort de leur domicile 24 h sur 24 et 7 jours sur 7.

Ce site permet aux consommateurs de consulter leur dernière facture, de choisir le mode de paiement qui leur convient le mieux, de solliciter un devis ou encore d'envoyer un message à leur centre de relations clientèle.

www.eauxdesenart.com

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne dispose d'une adresse postale unique :

Caisse Primaire d'Assurance Maladie
77605 MARNE LA VALLEE CEDEX 03

Un numéro de téléphone unique est à votre disposition de 8h30 à 17h00 : 0 820 904 138

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE AGRÉÉ D'ETAT

Lorsque survient la maladie, le vieillissement, le handicap, rester chez soi, près de sa famille, de ses amis, est la solution la plus souhaitable. C'est dans cette optique qu'a été créé en octobre 1993 le Service de Maintien à Domicile de Personnes Agées et Handicapées des Cantons Briards.

A vocation médico-sociale et à but non lucratif, il favorise la mise en relation d'aide adaptée et propose : le service de soins infirmiers à domicile et le service mandataire d'aide à domicile.

- Le S.S.I.A.D. : Service de Soins Infirmiers à Domicile : Il dispense sur prescription médicale des soins infirmiers, d'hygiène générale, de prise de médicaments et assure le suivi des traitements par des professionnels de santé tous les jours de l'année de 8 h à 20 h, 365 jours par an. Un service de garde infirmière est assuré en dehors de ces horaires.
 - o **Admissions** ; le S.S.I.A.D intervient sur demande des personnes, de leur entourage, des médecins traitants, ou tout autre service social.
 - o **Bénéficiaires** : les personnes âgées de plus de 60 ans dépendantes ou malades, les personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et les personnes atteintes des pathologies chroniques.
 - o **Lieux d'interventions** : domicile et/ou établissement non médicalisé (s)
 - o **Financement** : ces prestations sont totalement prises en charge par l'Assurance Maladie, il y a donc **gratuité des soins**.
- Le S.M.A.D. : Service Mandataire d'Aide à Domicile : ce service propose des aides auprès des personnes âgées et handicapées, afin d'assurer à domicile, toutes les tâches de la vie quotidienne.
 - o **Admission** : le S.M.A. intervient sur demande des personnes de leur entourage, des médecins traitants, ou tout autre service social. Une étude personnalisée de la demande sera effectuée au domicile de la personne.
 - o **Lieux d'interventions** : au lieu de vie de la personne.
 - o **Bénéficiaires** : les mêmes que précédemment.
 - o **Financement** : les interventions peuvent être partiellement voire totalement financées par l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie.
 - o **Engagement du service** : le service s'engage à : rechercher l'aide à domicile le plus rapidement possible et à la remplacer si absence, établir les contacts de travail, établir les bulletins de salaire des aides à domicile, établir les formalités administratives (U.R.S.S.A.F, suivi administratif, attestation fiscale,...)

Pour tout renseignement, contacter :

La Directrice Sylvie GILAVERT ☎ : 01.60.60.45.46
1 rue du Haut du Breuil ☎ : 01.64.88.87.39

CENTRE DU VOLONTARIAT 77

Les activités du CV 77 consistent à recruter puis à orienter des candidats bénévoles vers des associations adhérentes ayant exprimé leurs besoins, s'amplifient chaque semaine. En effet, en plus de l'intermédiation qui reste le cœur de métier, le CV 77 apporte des aides concrètes aux personnes en difficultés, en particulier aux chômeurs et aux « désocialisés ».

Implantés depuis 15 mois à la M.A.S.A. de Savigny le Temple, leur action principale serait concentrée sur le développement du Centre à Sénart.

Pour plus d'information, contacter :

Centre du Volontariat 77

Maison des Associations S.Allendé
Rue Rougeau

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

☎ ☎ : 01.64.39.25.38

☎ 06.85.73.24.15

VOTRE RETRAITE, C'EST DEMAIN, LA PREPARER C'EST AUJOURD'HUI !

Communiqué de presse de la CNAV

Tous les salariés nés en 1949 et en 1950 vont recevoir cette année leur relevé de carrière du régime général de la Sécurité Sociale ;

Ce document qui présente les salaires déclarés par les employeurs et les périodes d'inactivités (chômage, maladie, invalidité, etc.) est la pièce essentielle pour le calcul de la retraite. Il est accompagné d'un questionnaire sur les périodes incomplètes.

La CNAV incite fortement les assurés à y répondre, même s'ils sont d'accord avec leur relevé. En effet, la réponse à ce questionnaire permet :

- la régularisation éventuelle du relevé de carrière,
- l'envoi à l'assuré d'une évaluation précise de sa retraite.

Un dossier bien préparé dès 56-57 ans garantit un passage à la retraite simple et rapide. www.retraite.cnaf.fr

LES CHIFFRES DE LA RETRAITE DU REGIME GENERAL

Le ministère de la santé et de la solidarité vient de nous communiquer les chiffres de la retraite au 1^{er} janvier 2006.

Ces chiffres concernent :

- le salaire mensuel plafond soumis à cotisation
- le salaire minimum permettant de valider 1 trimestre d'assurance
- les minima, maxima
- les compléments de retraite
- l'allocation veuvage
- les plafonds de ressources

Les salariés privés peuvent retrouver ces chiffres sur le site www.legislation.cnav.fr rubrique « législation » voir « barème ».

Ces brochures sont également téléchargeables sur le site www.retraite.cnav.fr

Les retraites, personnelle et de réversion, sont revalorisées de » 1,8% ainsi que le minimum vieillesse et le montant minimum de la retraite de réversion. L'assuré n'a aucune démarche à effectuer, la revalorisation est automatique : mensualité de janvier payée début février 2006.



Caisse nationale d'assurance vieillesse

Minima, maxima, compléments de retraite, allocation de veuvage et plafonds de ressources	Montants mensuels en euros	Montants annuels en euros
MINIMA		
Retraite personnelle		
• AVTS (pour 60 trimestres)	250,78	3 009,45
• Minimum contributif	563,40	6 760,82
• Minimum contributif majoré	597,71	7 172,54
• Retraite de réversion (pour 60 trimestres)	254,01	3 048,20
Minimum vieillesse (personne seule)	610,28	7 323,48
Versement forfaitaire unique (Montant limite pour le paiement d'une retraite en un seul versement).		139,85
MAXIMA		
Retraite personnelle	1 294,50	15 534
Retraite de réversion	699,03	8 388,36
COMPLÉMENTS DE RETRAITE		
Complément de retraite	250,78	3 009,45
Allocation supplémentaire (ex FNS)		
• Personne seule	359,50	4 314,03
• Ménage	593,23	7 118,77
Majoration pour conjoint à charge	50,81	609,80
Majoration forfaitaire de la retraite de réversion (par enfant à charge)	86,21	1 034,52
Majoration pour tierce personne	982,15	11 785,83
ALLOCATION DE VEUVAGE	539,37	6 472,44
PLAFONDS DE RESSOURCES POUR OBTENIR :		
Complément de retraite et / ou allocation supplémentaire		
• Personne seule	625,04	7 500,53
• Ménage	1 094,80	13 137,69
Majoration pour conjoint à charge	574,22	6 890,73
Retraite de réversion : personne seule	1 391,86	16 702,40
Ménage :	2 226,98	26 723,84
Allocation de veuvage	674,21	8 090,52

Salaires mensuels plafonds soumis à cotisations de la sécurité sociale : 2589 euros.

Salaires minimums soumis à cotisations **permettant de valider 1 trimestre d'assurance** : 1606 euros (calcul effectué à partir du smic horaire au 1^{er} juillet 2005 : 8,03 euros, valable pour l'année civile).

SIMULATION DE LA RETRAITE EN LIGNE

Depuis son ouverture en juin 2004, CEDRE « Calculateur Expert des Droits Retraite » sur internet a conquis plus d'un million de personnes.

Simple, didactique et rapide, CEDRE permet d'obtenir en quelques minutes et pour chaque régime de retraite le détail de la retraite annuelle totale (base et complémentaires).



VERIFIER LE MONTANT IMPOSABLE DE SA RETRAITE

Pour la première fois cette année, les retraités recevront, en mai 2006, une déclaration de revenus pré remplie sur laquelle sera reporté le montant global de leurs retraites. Ils auront simplement à vérifier si ce montant correspond bien au total de leurs différentes retraites.

Pour cela, les retraités reçoivent en début d'année un courrier de chaque organisme payeur. En ce qui concerne la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et son réseau de caisses régionales, ce courrier est adressé de la fin janvier à la mi-mars.

Les personnes qui ne l'auraient par reçu à l'issue de cette période et celles qui veulent en savoir plus sur le montant de la retraite Cnav déclaré aux impôts pourront appeler le **08 21 22 24 26**, numéro national mis à leur disposition du 1^{er} février à juin 2006.

Du lundi au vendredi de 8h à 17h30, un conseiller répondra au retraité après lui avoir demandé son numéro de sécurité sociale.

Un site est également consultable : www.retraite.cnav.fr

Contacts presse :

Isabelle Le Fur - Tél : 01 55 45 53 36 - Mél : isabelle.le-fur-guilcher@cnav.fr
 Pascale Orliaguet - Tél : 01 55 45 88 93 - Mél : pascale.orliaguet@cnav.fr
 Yves Jacquelin - Tél : 01 55 45 51 34 - Mél : yves.jacquelin@cnav.fr

Hier

Origine du nom de la commune :

Mentionnée au 14^{ème} siècle « Rodolium ». Eglise à la collation de l'abbé des Saints Père de Melun. Jadis, sur la paroisse, prieuré Saint Hilaire. Vers 1905, le dernier curé fut l'abbé Menuisier. Ensuite la paroisse fut desservie par le curé de Moissy Cramayel.

- Site préhistorique : Vestige gallo-romains. On trouvait encore, au XIX^{ème} siècle, des pièces de monnaie ou même des statuettes de l'époque romaine
- Architecture civile : Château du Plessis Picard
- Architecture sacrée : Eglise Saint Julien du XIV^{ème} siècle, inscrite aux Monuments Historique ; remaniée : Saint Roch en bois doré fin XII^{ème} siècle, Christ à la colonne début XVII^{ème} croix Saint Roch.
- Activités anciennes : Distilleries, exploitations agricoles, élevage de moutons mérinos.

En 1840, le petit village de Réau appartient au canton de Brie Comte Robert. L'altitude moyenne est de 89 mètres au dessus de la mer. La population forte de 384 habitants n'est pas agglomérée mais répartie dans le chef lieu, deux hameaux et plusieurs fermes.

Le hameau de Villaroche, à 2 kilomètres du chef lieu, compte 105 habitants. Ourdy à 1500 mètres du chef lieu n'a que 52 habitants ; puis vient la ferme d'Eprunes, du Plessis Picard avec un château, de Galande et de Viercy avec une population flottante plus ou moins considérable. Ces fermes importantes occupent, pendant toute l'année, le plus grand nombre d'habitants de Réau.

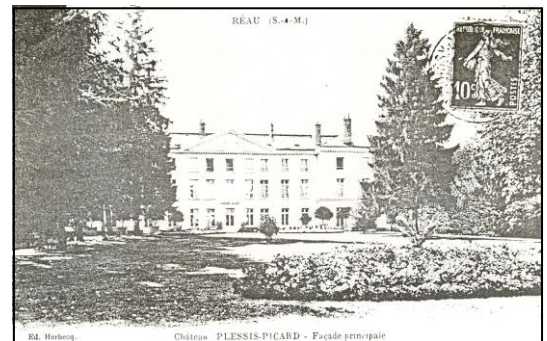
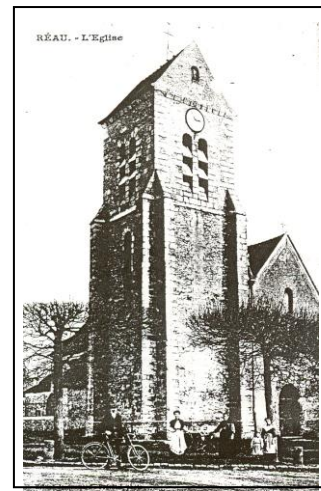
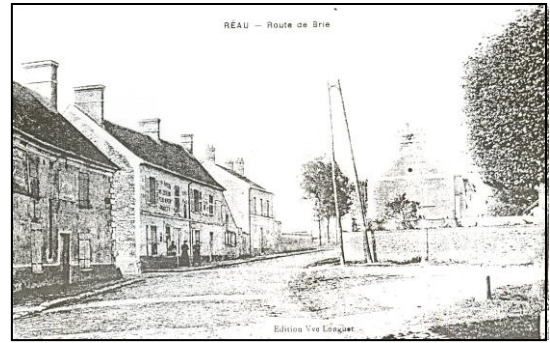
La surface totale du village est de 1332 hectares.

Le sol du territoire de Réau dans sa composition dominante la rend propre à la grande culture. En général, le sol se prête merveilleusement à la culture céréalière qui avec les betteraves, forment à peu près l'unique produit de la localité. Le froment et l'avoine occupent une large place ; le seigle est peu cultivé et le maïs, complément vert, n'est employé que comme fourrage. La culture de la betterave prend chaque année une extension plus considérable.

En 1989

La population était de 620 habitants.

La commune dépend du canton de Combs la Ville – Arrondissement de Melun.



REAU en décembre 1991

LA SNECMA

Depuis près de cinquante ans, la commune accueille la SNECMA, le plus important employeur de la Ville Nouvelle (environ 5 000 salariés), et plus récemment des entreprises sous traitantes de haute technologie.



SNECMA Villaroché

Route Départementale 305

La commune a retrouvé son calme grâce aux importantes infrastructures récentes (A5a et A5b). La Route Nationale 105 a été déclassée en Route Départementale 305 et donc un peu moins fréquenté aujourd'hui.



Route Départementale 305

Le Hameau d'Ourdy

Le Hameau d'Ourdy s'est agrandi. Un lotissement de 35 lots individuels qui est actuellement construit, et 1 lot pour un collectif de 10 logements. Ces dix logements sont tous occupés depuis le 5 novembre 2005.



Hameau d'Ourdy



Logements collectifs

La Maison de Retraite du Plessis Picard

Depuis le mois de juillet 2004, Monsieur et Madame ROGER sont les nouveaux propriétaires de la maison de retraite du château du Plessis Picard.

Il s'agit d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Des travaux de rénovation complète de l'établissement ont été entrepris.

Celui-ci peut accueillir 65 places dont 3 places d'accueil temporaire

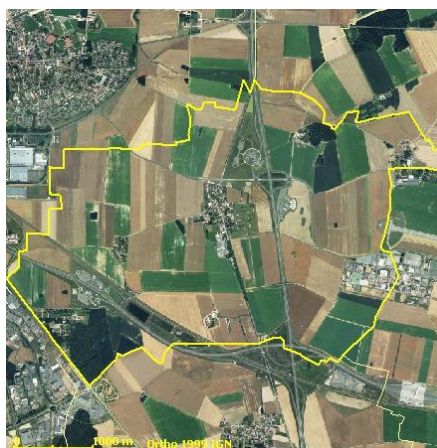


Maison de retraite – Château du Plessis Picard

Activité

Réau est une commune où l'agriculture intensive reste très active grâce à d'importantes exploitations.

Population au recensement complémentaire 2005 : 795
Superficie (ha): 1 332



Aujourd'hui

Réau est une commune où l'agriculture intensive reste très active grâce à d'importantes exploitations. (Réau, Galande, Eprunes).



Maire: M. Daniel CHENOZ
Né le: 12/10/1948
profession: Chef d'entreprise
Élu en tant que maire depuis: 1989

Secrétaire de mairie: Mme Christelle BONILLO

Agens Administratifs :

- Accueil – Etat Civil : Mlle Corinne ZAMBETTI
- Travaux – Communication : Mme Sonia FOUGERON

Adjoints et leur(s) compétence(s):

- 1^{er} adjoint** M. Daniel BAUDIN (Travaux)
2^{ème} adjoint M. Laurent DEJEUX
 (Syndicat des ordures ménagères)
3^{ème} adjoint M. Joël VENDÉ (Finances)
4^{ème} adjoint Mme Martine ARZUR
 (Affaires scolaires – CCAS)

Conseillers municipaux:

M. Christian BERNARD - M. Jean-Marc BONILLO -
 Mme Sylvie CHARLES - M. Jean-Luc DE MORAS -
 Mme Annie DHERMY - Mme Carole DOS SANTOS -
 Melle Sylvie DUPRE - M. Jean LECOURT -
 M. Henri PROFFIT -

Arrondissement: Melun

Circonscription: Melun

Député: M. Guy GEOFFROY

Canton: [Combs la Ville](#)

Conseiller général: M. Didier TURBA

Population au recensement complémentaire 2005 : 795

Superficie (ha): 1 332

Coordonnées Mairie:

2 route de Villaroche - 77550 **REAU**

Tél.: 01 60 60 85 55 **Fax:** 01 60 60 26 48

Mail : mairie.de.reau@wanadoo.fr

Jours et heures d'ouverture Mairie:

lundi, mardi, jeudi de 11h à 12h et de 14h30 à 18h -

vendredi de 11h à 12h

